

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

Elle communique ensuite **les pouvoirs transmis par les conseillers municipaux empêchés** :

M. REMBLIER (procuration M. TURPIN)
Mme BOUVARD (procuration à Mme MARTIN)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)

ainsi que les **excuses** de M. AUTISSIER – Mme KEMPF – Mme DAUGU – Mme CHARON COLIN et M. MELLOTT.

-

Monsieur GRESSET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés **l'inscription des points supplémentaires suivants à l'ordre du jour** :

- Régime d'astreintes au sein des services municipaux
- Contrat rural de Territoire 2017-2020

-

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le **procès-verbal de la séance du 27 Juin 2018**, sans observation.

-

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite adresser ses remerciements à toutes les personnes qui se sont investies dans l'organisation des Fêtes Franco-Ecossaises. Les Fêtes Franco-Ecossaises ne sont pas qu'une manifestation à caractère touristique, elles représentent également du lien social, permettant le mélange des Albiens, des visiteurs extérieurs, des bénévoles, des groupes... Madame le Maire souligne le plaisir de voir les jeunes Albiens ayant quitté Aubigny, y revenir à cette occasion avec leurs amis et être fiers de leur ville.

Beaucoup de messages de remerciements ont été adressés en mairie par des visiteurs enchantés. Tout cela est possible grâce aux bénévoles, aux groupes, aux clans. Cette année, il a été noté la présence de Lord Dhalousie, proche de la Reine lorsqu'elle se rend en Ecosse. Ce dernier a adressé un courrier de remerciements pour l'accueil qui lui a été réservé et la qualité des festivités.

Aubigny a également accueilli cette année le Maire de Vlotho, Rocco Wilken, qui a été subjugué par l'organisation des Fêtes Franco-Ecossaises au vu de notre strate démographique. Madame le Maire remercie à ce niveau Monsieur COUTURE qui a assuré l'accompagnement tout au long du séjour du Maire de Vlotho.

Pour clôturer ce week-end de fêtes, la retransmission de la finale de la Coupe du Monde dans la cour du château a rencontré un vif succès et la victoire de la France a engendré des scènes de liesse en ville sans brutalités.

Madame le Maire adresse ses remerciements à tous, et aux agents municipaux, ceux qui nettoient les rues, les poubelles et les toilettes durant toutes les festivités, les services administratifs qui montent le dossier de sécurité, le directeur des services techniques qui a très bien géré ses premières fêtes Franco-Ecossaises ainsi que les agents de son service.

Merci à tous les élus qui se sont investis tant sur scène, que dans l'encadrement des groupes, ou encore en cuisine ou à la tenue de stands.

> Aménagement de la salle de spectacle de La Forge : demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Madame le Maire rappelle que des crédits ont été inscrits pour l'acquisition de chaises destinées à la salle de spectacle de La Forge et d'un plateau sur deux niveaux pour permettre à tous les spectateurs de voir correctement. La Région a demandé d'avoir une visibilité à deux ou trois ans. La peinture des murs et du sol en noir ne sera pas réalisée en 2018 mais permettra, lorsque la scène sera montée au centre des spectateurs, de réaliser de meilleures photographies et d'obtenir une meilleure qualité au niveau des lumières. Le coût global de cet aménagement s'établit à 46 360,98 € et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 30 % du coût au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale en cours de négociations.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 - le projet d'aménagement de la salle La Forge, comprenant :

- l'acquisition de 300 chaises
- l'acquisition d'un plateau à niveaux
- les travaux de peinture sol et murs

2 - le plan de financement suivant desdits travaux :

Objet	Dépenses		Recettes	
	HT	Financiers	Participations	%
Réfection des murs et sol	11 325,50	CRST Sancerre - Sologne	13 933,79	30%
Installation d'un plateau et ses accessoires (escaliers, gardes corps...)	25 172,08	Fonds propres	32 512,19	70%
Acquisition de 300 chaises	9 948,40			0%
Total dépenses	46 445,98	Total ressources	46 445,98	100%

et autorise Madame le Maire à solliciter la subvention correspondante.

> Décision modificative de crédits n° 2 du Budget principal de la Commune

Madame le Maire explique que l'opération de la place Paul Lasnier connaît un surcoût. Il s'est avéré au cours des travaux que certaines entrées de propriétés des riverains devaient subir quelques transformations avec la mise en place de drains pour éviter les inondations. De la même manière, les travaux rue de la Chaussée nécessitent de refaire le caniveau à la suite de la suppression de deux poteaux. Enfin, une partie des travaux intégrés dans l'opération d'aménagement de l'avenue du Parc des Sports doit être inscrite comptablement sur l'opération de la rue du Château. L'équilibre budgétaire s'effectue en prélevant 20 085 € sur le compte des dépenses imprévues.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les modifications à apporter telles que reprises au tableau ci-après, à apporter au Budget primitif 2018.

Section / Sens	niveau de vote	Compte	Fonction	Objet	Décision modificative n°2	
					dépenses	
					-	+
Section d'investissement						
DI	320	2151	822	Place Paul Lasnier/rue du château (avenant)		9 370,00
DI	320	2041582	816	Place Paul Lasnier/rue du château réseaux élec		15 760,00
DI	320	2041582	816	Place Paul Lasnier/rue du château réseaux telecom		22 010,00
DI	320	2041582	814	Place Paul Lasnier/rue du château éclairage		7 945,00
DI	309	21534	822	Avenue du PDS T1	- 35 000,00	-
DI	020	020	01	dépenses imprévues d'investissement	- 20 085,00	
total des mouvements section d'investissement					- 55 085,00	55 085,00

> Affectation de résultats 2017 du Budget Eau : rectificatif

Madame BUREAU explique qu'un montant de 1 200 € a été réservé au budget primitif 2017 mais cette étude n'a pas été réalisée dans l'année. Or, ce montant a été pris en compte dans le résultat de l'exercice. Il convient par conséquent de rectifier l'affectation des résultats 2017 après avoir diminué le montant des dépenses d'exploitation 2017 de 1 200 €, ce qui aboutit à un résultat d'exploitation de 149 328,59 €.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (23 voix Pour et 1 Abstention : M. Decroix) :

- 1 - décide d'inscrire en Dépenses d'Investissement – ligne 001 – le solde déficitaire de la section d'Investissement de l'exercice 2017, soit 26 697,88 €
- 2 – d'affecter le solde excédentaire d'exploitation de la manière suivante au Budget Primitif 2018 :
 - ✓ en Recettes d'Investissement au compte de réserve 1068 un montant de 26 697,88 € afin de couvrir le déficit d'investissement 2017
 - ✓ en Recettes d'exploitation – ligne 002 – le résultat de clôture 2017 de 43 979 € (au lieu de 42 779,00 € voté en mars 2018, soit + 1 200 €)

Madame le Maire indique qu'une étude est en cours auprès de l'agence d'ingénierie des territoires qui dépend du Conseil Départemental, de tous les systèmes d'eau et d'assainissement pour étudier les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes pourrait reprendre ces compétences en 2020. Les gestions sont excessivement différentes au sein du territoire.

> Budget Primitif 2018 – Service de l'Eau : Décision modificative de crédits n° 1

Madame BUREAU explique qu'à la suite du projet de délibération précédent, l'excédent reporté à inscrire au BP 2018 a donc été augmenté de 1 200 €. Il convient par conséquent d'ajouter ces 1 200 € au compte 002 et de réinscrire 1 200 € au compte 617 « Etudes » pour l'étude de démolition du Kiosque.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (23 voix Pour et 1 Abstention : M. Decroix), approuve les modifications de crédits suivantes à effectuer sur le budget primitif 2018 du service de l'Eau :

Section/Sens	Nature	Chapitre	Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
Section d'investissement						
E / D	Réelles	002	002	Excédent reporté	-	1 200
E / D	Réelles	011	617	Etudes	1 200	-
Total des mouvements section d'exploitation					1 200	1 200

> Admission en non-valeur

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'admission en non-valeur des titres repris dans le tableau ci-dessous :

REF. TITRE	MONTANT	OBJET	MOTIF D'ADMISSION EN NON VALEUR
2016-T-778	3,09 €	Partie revalorisation loyer immeuble de la Gare	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
2016-T-881	92,50 €	Droits de place camion outillage	Certificat irrécouvrabilité

> Adhésion de la Commune au dispositif d'achat groupé de fourniture de gaz proposé par l'UGAP

Depuis 2014, le gaz est fourni par l'intermédiaire d'une commande groupée organisée par l'UGAP. Entre 2013 et 2017, une hausse de la consommation de 10 % a été enregistrée en raison du changement de chaudières fioul par des chaudières gaz. En revanche, la dépense a diminué de 29 %/kw/h et 21 % au niveau des dépenses totales.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'adhésion de la Commune d'Aubigny-sur-Nère au dispositif d'achat groupé de fourniture et d'acheminement de gaz naturel avec services associés proposés par l'UGAP
- approuve les termes de la convention correspondante ayant pour objet la mise à disposition de marchés de fourniture et d'acheminement de gaz naturel avec services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP
- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer ladite convention ainsi que la notification, les ordres de services de rattachement, détachement concernant ce marché pendant toute sa durée.

Madame le Maire indique qu'une étude a été sollicitée auprès d'un organisme spécialisé pour examiner la rentabilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments municipaux tels que l'école maternelle, la piscine, le centre technique municipal. Cette étude s'élève à 2 500 €. Un tel dispositif sur la piscine pourrait faire diminuer la consommation élevée de fluides sur ce bâtiment.

> Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement du réseau d'aide spécialisé

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe la répartition de chaque commune comme suit compte tenu de la dépense et du nombre d'élèves suivis pour chacune d'elles :

COMMUNES	NOMBRE D'ELEVES	PARTICIPATION (%)	PARTICIPATION (€) arrondie
AUBIGNY SUR NERE	52	39,50	388,50
ARGENT/SAULDRE	16	12,10	119,00
BARLIEU	5	3,80	37,50
BLANCAFORT	11	8,30	81,50
BRINON/SAULDRE	6	4,50	44,00
LA CHAPELLE D'ANGILLON	2	1,50	15,00
CLEMONT	7	5,30	52,00
CONCRESSAULT	4	3,00	29,50
MENETREOL	1	0,80	8,00
OIZON	5	3,80	37,50
PRESLY	1	0,80	8,00
VAILLY/SAULDRE	6	4,50	44,00
BELLEVILLE	9	6,80	67,00
JARS	2	1,50	15,00
LE NOYER	2	1,50	15,00
SANTRANGES	3	2,30	22,50
TOTAUX	132	100	984,00

Madame GRESSIN précise que le montant à répartir entre les différentes communes était plus élevé l'année précédente en raison de l'acquisition d'une mallette de matériel spécifique à l'intervention de la psychologue scolaire.

> Règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs

Madame GRESSIN rappelle que la semaine scolaire s'établit sur quatre jours pour la prochaine rentrée scolaire. Elle ajoute que la commune a mis en place un centre de loisirs le mercredi sur l'ensemble de la journée, avec la garderie traditionnelle avant le centre.

Les tarifs du centre de loisirs du mercredi prévoient une présence la journée, le matin uniquement avec repas ou l'après-midi uniquement.

Madame GRESSIN précise que le document présenté regroupe les renseignements utiles aux services municipaux et les écoles.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

1 - approuve les termes du règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble des accueils périscolaires et de loisirs proposé par la Commune, comprenant notamment la mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi toute la journée.

Un document unique allégé sera édité pour les inscriptions d'enfants non scolarisés dans les écoles publiques d'Aubigny (école privée et communes extérieures).

2 – approuve les tarifs et les pénalités de retard applicables aux services municipaux tels que figurant dans le règlement intérieur.

> Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle reliant l'avenue du Parc des Sports au Chemin semi-piétonnier de la Nère

Madame RENIER rappelle que des échanges de terrains avaient eu lieu au moment de la création du cheminement semi-piétonnier de la Nère, et que cette parcelle avait été omise dans les transactions de l'époque.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'acquisition à l'euro symbolique de ce terrain formant un chemin qui relie l'avenue du Parc des Sports au cheminement de la Nère, cadastré section AZ n° 66.

> Rétrocession à la Commune des VRD du lotissement de La Fontaine

Madame le Maire rappelle que la demande a été déposée par les riverains du lotissement. Il est rappelé que ces rétrocessions de VRD de lotissements doivent répondre aux critères établis dans un règlement définissant les conditions de reprises par la Commune. Il ne s'agit pas d'une démarche de droit, le Conseil municipal doit délibérer.

Les pétitionnaires doivent apporter la preuve que les réseaux sont en bon état, fournir les plans des réseaux, décrire la structure de la voie... Le règlement est à disposition dans les services.

Monsieur GRESSET demande qu'il soit noté sur la délibération que les espaces verts restent à la charge des propriétaires.

Madame le Maire indique que cette précision sera notée dans le texte délibératif.

Pour ce qui concerne la dénomination de la voirie rétrocédée, Madame le Maire indique qu'elle a été destinataire à plusieurs reprises d'une demande de la famille de Monsieur Gaston VANNIER, ancien Maire, pour qu'une voie porte son nom. A l'issue de la discussion, il est proposé de se déterminer sur le sujet à l'occasion d'une prochaine réunion.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la rétrocession à titre gratuit au profit de la Commune d'Aubigny, des parcelles formant la voirie et les places de stationnement du lotissement La Fontaine, appartenant à la SARL SGB FONCIER, dont le siège social se trouve à Saint-Doulchard – 206 rue du Clos du Chat. Les parcelles concernées sont cadastrées section AK n° 413 et 414.

Cette rétrocession s'effectuera après division cadastrale de la parcelle cadastrée section AK n° 414 réalisée par le cédant afin d'exclure les espaces verts de la rétrocession.

- approuve l'incorporation de cette voie dans le domaine public communal.

- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer l'acte authentique, les frais afférents à cette rétrocession étant à la charge du cédant.

> Plans de financement de travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cher

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les plans de financement suivants concernant les travaux d'éclairage public à réaliser avenue du Parc des Sports sur le RD 30 :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
<i><u>I – Restitution de l'éclairage public Avenue du Parc des Sports (tranche 1)</u></i>		
<i><u>PLAN REVE</u></i>	7 532,22 €	2 259,66 € (soit 30 % du montant HT des travaux)
✓ <i>Pose du matériel d'éclairage public</i> 1 272,22 €		

✓ Ensemble mural lanterne verre bombé Clair (2)	1 052,00 €		
✓ Ensemble sur crosse verre bombé clair	5 208,00 €		
<u>HORS PLAN REVE</u>			
✓ Etude technique d'éclairage public	292,82 €		
✓ Dépose du matériel d'éclairage public	317,52 €		
✓ Pose du matériel d'éclairage public, Essais et réglage	2 595,58 €		
✓ Ensemble sur crosse verre bombé clair	1 302,00 €		
✓ Jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines	2 054,33 €	9 040,42 €	4 520,21 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires (298 m)	525,67 €		
✓ Fourniture de câble d'éclairage public	1 952,50 €		
 <u>II – Extension éclairage public giratoire RD 30</u>			
✓ Etude technique d'éclairage public	475,20 €		
✓ Dossiers techniques	503,90 €		
✓ Dépose du matériel d'éclairage public	1 214,02 €		
✓ Pose du matériel d'éclairage public, essais, réglage	5 565,42 €	23 283,82 €	11 641,91 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Fourniture et pose	61,74 €		
✓ Ensemble comprenant 1 mât, une crosse alu et 1 lanterne (9 unités)	12 323,00 €		
✓ Jonctions, dérivations et remontées aéro-souterraines	569,29 €		
✓ Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires (445 m)	878,65 €		
✓ Fourniture de câble d'éclairage public	1 692,60 €		
 <u>III – Rénovation de l'éclairage public RD 30 du nouveau rond-point au rond-point Saint-Ligori</u>			
		21 299,60 €	10 649,80 € (soit 50 % du montant HT des travaux)
✓ Etude technique	294,00 €		
✓ Dossiers techniques	80,00 €		
✓ Dépose du matériel d'éclairage public	2 209,90 €		
✓ Pose du matériel d'éclairage public, essais et réglage	4 749,46 €		
✓ Fourniture et pose	3 026,24 €		
✓ Lanterne Led (27)	10 180,00 €		

EMPLOIS PERMANENTS

Annexe délib. 2018/07/12

CONSEIL DE JUILLET 2018

✓ Crosse acier galva 2 m (10)	760,00 €		
-------------------------------	----------	--	--

Madame le Maire explique, sur un plan général de la commune, les points lumineux qui seront rénovés en 2018 : les zones pavillonnaires situées derrière la rue du Crouston, la continuité de la RD 30 de l'avenue du 8 mai jusqu'au Champ de Mars et au Mail, la route des Naudins. Les 424 points restant à remplacer devraient l'être dans un délai de quatre ans maximum. Dans le cas où 30 000 € pourraient être inscrits au budget chaque année, trois exercices devraient suffire pour rénover l'ensemble.

Madame le Maire précise que l'éclairage des zones pavillonnaires peut être baissé d'intensité fortement la nuit alors que les grands axes doivent conserver une luminosité importante.

Monsieur TURPIN rappelle que la commune compte 1 600 points lumineux au total.

> Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire rappelle que chaque année, il est présenté des promotions de grades d'agents communaux qui remplissent les conditions pour y accéder. La commission administrative paritaire du Centre de gestion a examiné ces propositions en juin dernier. Il en résulte qu'il convient de créer les postes correspondant aux conclusions de la C.A.P.

En dehors de ces promotions, il convient de prévoir le recrutement de personnel pour assurer la continuité des services. Il est proposé de créer des postes permanents (centre de loisirs, guichet unique) et des emplois non permanents pour les différents besoins des services jusqu'au 31 décembre prochain (Seta, ménage, animation, projectionniste).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le tableau modifié des emplois communaux tel que repris ci-après :

<i>FILIERE ANIMATION</i>											
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	B	1		1	1						1
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CL	B	1		1	1						1
ADJOINT D'ANIMATION	C	2		2	1						1
		0	+1	1			31h			0	
		0	+1	1			27h			0	
		1		1				0	25H15	0	
TOTAL		105		111	82	7		4	0		93

EMPLOIS NON PERMANENTS

Annexe délib. 2018/07/12

CONSEIL DE JUILLET 2018

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Cat	Emplois	+/-	Emplois	Fonctions/Missions	Emplois pourvus personnel contractuel			Remunération	
		ouverts 01.03.2018		ouverts pour 2018		TC	TNC	Durée		
<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>										
ADJT ADMINISTRATIF du 23/07/18 au 02/09/18	C	1		1	Accueil Piscine		1	31h45	1°éch du grade	
ADJT ADMINISTRATIF du 01/09/18 au 31/12/18		0	+1	1	Adjoint Administratif SETA			20h	1°éch du grade	
<i>FILIERE TECHNIQUE</i>										
ADJOINT TECHNIQUE du 09/07/18 au 02/09/18	C	1		1	Entretien vestiaires Piscine		1	34h30	1°éch du grade	
ADJOINT TECHNIQUE du 02/07/18 au 31/08/18	C	2		2	Entretien Espaces Verts	2			1°éch du grade	
ADJOINT TECHNIQUE du 01/03/18 au 31/08/18	C	1		1	Entretien divers bâtiments communaux		1	20h	1°éch du grade	
ADJOINT TECHNIQUE du 13/03/18 au 31/12/18	C	1		1	Entretien Espaces Verts	1			1°éch du grade	
ADJOINT TECHNIQUE du 24/04/18 au 31/12/18	C	1		1	Entretien Espaces Verts	1			1°éch du grade	
ADJOINT TECHNIQUE du 19/03/18 au 18/09/18	C	1		1	conducteur d'engins - génie civil	1			1°éch du grade	
ADJOINT TECHNIQUE du 31/08/18 au 31/12/18	C	0	+1	1	Entretien Ecole Primaire			30h00	1°éch du grade	
ADJOINT TECHNIQUE du 01/09/18 au 31/12/18	C	0	+1	1	Restaurant Scolaire			20h	1°éch du grade	
ADJOINT TECHNIQUE du 01/09/18 au 31/12/18	C	0	+1	1	Entretien divers bâtiments communaux		1	20h	1°éch du grade	
ADJOINT TECHNIQUE du 01/09/18 au 31/12/18	C	0	+1	1	Projection Cinéma			6h30	1°éch du grade	
<i>FILIERE SPORTIVE</i>										
EDUCATEUR APS du 08/08/18 au 19/08/18	B	1		1	M.N.S.				7°éch du grade	
<i>FILIERE CULTURELLE</i>										
ADJOINT DU PATRIMOINE 02/07/18 au 31/08/18	C	1		1	Gardiennage Vieil Aubigny		1	20h	1°éch du grade	
ADJOINT DU PATRIMOINE 13/04/18 au 12/10/18	C	1		1	Gardiennage Galerie Fr 1er		1	32h30	1°éch du grade	
ADJOINT DU PATRIMOINE 13/04/18 au 12/10/18	C	1		1	Gardiennage Galerie Fr 1er		1	13h	1°éch du grade	
<i>FILIERE ANIMATION</i>										

ADJOINT D'ANIMATION du 09/07/18 au 27/07/18	C	1		1	Séjour Colonie + ouverture MJA juillet	1			2 ^o éch du grade
ADJOINT D'ANIMATION du 31/08/18 au 31/12/18		0	+1	1				25h15	1 ^o éch du grade
TOTAL		13		19		6	7		

> Contrats d'apprentissage

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2018-2019, deux contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nbre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces Verts	1	BAC PRO Aménagement Paysager	3 ans
Affaires scolaires	1	CAP Petite Enfance	2 ans

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Madame le Maire indique que le service espaces verts encadre des apprentis de manière continue et la demande pour le CAP Petite Enfance émane d'une élève de la Maison Familiale qui se retrouve en difficulté.

> Tarif droit de place – Modification

Sur le rapport présenté par Monsieur DUVAL, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, modifie le tarif de stationnement des véhicules de vente hors marché (tous véhicules sauf camion d'outillage) et le fixe à 20 €/jour d'occupation, hors branchement électrique. Le tarif précédent apparaissait trop élevé pour les commerçants concernés.

Madame le Maire rappelle que toute demande est soumise à autorisation préalable d'occupation du domaine public, au même titre que les terrasses.

> Expropriation Rateau

Madame le Maire indique que la procédure arrive à son terme. Il est rappelé la part de chaque collectivité.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de reverser à la société RATEAU, 11 rue du Charbon 18700 AUBIGNY SUR NERE :
 - les participations reçues de la part de l'ETAT - de la Société BUTAGAZ – du CONSEIL DEPARTEMENTAL – de la COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE & SOLOGNE, pour un montant global de 1 255 865,30 € (somme inscrite au budget communal en section de Fonctionnement au compte 678)
 - la participation de la commune d'AUBIGNY SUR NERE s'élevant à 222 850,50 € (somme inscrite au budget communal en section d'investissement au compte 2115)

- autorise Madame le Maire à reverser à la Société RATEAU, le montant de la participation du Conseil Régional s'élevant à 101 784,20 €, après vote en Commission permanente et versement à la commune d'Aubigny-sur-Nère (somme inscrite au budget communal en section de fonctionnement au compte 678).

Madame le Maire précise que le dossier sera présenté à la Commission permanente du Conseil régional au mois de septembre prochain. A partir du moment où la société aura été destinataire de la totalité de l'indemnité, elle disposera d'un mois pour libérer les lieux.

> Régime d'astreintes

Madame le Maire indique que certains grades de la filière administrative n'étaient pas concernés par ce dispositif. Jusqu'ici étaient concernés uniquement les services techniques, la police municipale et la piscine municipale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- étend le bénéfice des astreintes de missions de sécurité publique aux cadres d'emplois des Attachés, Rédacteurs et Adjoint Administratifs territoriaux.

- modifie en conséquence le tableau récapitulant les fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois et grades repris ci-dessous, pouvant bénéficier de l'indemnité d'astreinte :

Missions de sécurité publique et/ou de surveillance de la voie publique	
Cadre d'emplois	Grade
Chef de service de Police	Chef de service de Police Municipale
	Chef de service principal de 2ème classe Police Municipale
	Chef de service principal de 1ère classe Police Municipale
Agent de Police	Gardien
	Brigadier
	Brigadier-chef principal
Attaché (qui ne bénéficie pas d'une NBI au titre de l'exercice de fonctions de responsabilité supérieure)	Attaché
	Attaché Principal
Rédacteur	Rédacteur
	Rédacteur Principal de 2ème classe
	Rédacteur Principal de 1ère classe
Adjoint Administratif (dont ASVP)	Adjoint Administratif
	Adjoint Administratif principal de 2ème classe
	Adjoint Administratif principal de 1ère classe
Adjoint Technique (ayant fonction d'ASVP)	Adjoint Technique
	Adjoint Technique principal de 2ème classe

	Adjoint Technique principal de 1ère classe
Missions d'ordre technique	
Cadre d'emplois	Grade
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise
	Agent de Maîtrise Principal
Adjoint Technique	Adjoint Technique
	Adjoint Technique principal de 2ème classe
	Adjoint Technique principal de 1ère classe
Astreinte de décision technique assurée par le DST ou son Adjoint	
Cadre d'emplois	Grade
Ingénieur	Ingénieur
	Ingénieur Principal
	Ingénieur hors classe
Technicien	Technicien
	Technicien Principal de 2ème classe
	Technicien Principal de 1ère classe
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise
	Agent de Maîtrise Principal
Surveillance des installations de la piscine municipale	
Cadre d'emplois	Grade
Educateur des Activités Physiques et Sportives	Educateur APS
	Educateur APS Principal de 2ème classe
	Educateur APS Principal de 1ère classe
Adjoint Technique	Adjoint Technique
	Adjoint Technique principal de 2ème classe
	Adjoint Technique principal de 1ère classe

> Contrat Rural de Territoire 2017-2020

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré pour inscrire au Contrat Rural de Territoire les projets d'Aubigny, après discussion avec le Département, les communes d'Argent/Sauldre et La Chapelle d'Angillon, et la Communauté de Communes. Le Contrat de Territoire comprend également tous les travaux réalisés au collège et les travaux de voirie prévus par le Conseil départemental. Il s'agit d'un plan pluriannuel sur lequel il sera possible de revenir sous forme d'avenant et un point sera effectué annuellement sur le contrat.

Pour Aubigny, les projets inscrits sont la création du réfectoire à l'école maternelle du Printemps et les tennis couverts.

Les projets inscrits au niveau du Collège sont les suivants : restructuration des sanitaires, traitement de l'inconfort thermique de la salle de musique, mise en sécurité vis-à-vis de l'extérieur, pose de sous-compteurs, inversion de local et réaménagement du plateau sportif.

Les projets inscrits au niveau des routes sont les suivants : RD 940 en traitement d'agglomération (185 000 €), la RD 30 giratoire St-Ligori à RD 924 en traversée d'agglomération (78 000 €), la

déviations d'Aubigny le barreau Sud (2 080 000 €), la RD 21 et la RD 13 en traversée d'agglomération.

Madame le Maire précise que pour le barreau routier et le giratoire, le Conseil départemental souhaite signer une convention avec la commune pour reclasser la RD 30 dans le domaine communal. La commune a souhaité que les travaux de remise en état de cette route soient réalisés auparavant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire :

- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le Contrat de Territoire 2017-2020 avec le Conseil départemental.

- sollicite les subventions correspondant aux opérations inscrites pour la Commune d'Aubigny-sur-Nère.

- autorise Madame le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents afférents à ce contrat.

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Madame le Maire indique qu'à la suite de la **fermeture de la Maison Familiale Rurale**, les réseaux sociaux se sont enflammés. Elle indique qu'elle hésite à déposer plainte pour propos diffamatoires. Elle rappelle que la commune a racheté initialement les locaux de la Maison Familiale Rurale pour sauver l'école. Ce rachat a donné lieu à la signature d'un bail emphytéotique, ce qui implique que le locataire se comporte comme le propriétaire, c'est-à-dire qu'il effectue les travaux. Il est vrai que la commission de sécurité a émis un avis défavorable sur cet établissement depuis plusieurs années et que l'ouverture a été maintenue malgré cela pour ne pas pénaliser les familles concernées.

La commune a soutenu la MFR pour la réalisation de travaux, en demandant par exemple le passage de l'APAVE à la charge de la Commune. Un audit des travaux à réaliser pour la protection incendie a été effectué à la demande de la commune, le montant s'établit à 270 000 € sans les travaux d'accessibilité.

Parallèlement à cela, le seuil de rentabilité était fixé à 85 élèves alors que 50 inscriptions seulement ont été enregistrées à la rentrée. Une dotation de l'Etat est versée à la MFR en fonction du nombre d'enfants. Le montant de la dette de la MFR avoisinerait les 400 000 € et les dépenses courantes ne pouvaient plus être réglées, sans parler des travaux.

La Région n'était pas hostile à investir de l'argent dans les travaux mais pas dans une structure en redressement judiciaire.

Madame le Maire regrette cet état de fait. L'enseignement dispensé à la MFR correspondant aux métiers des services à la personne, secteur qui embauche, n'intéresse pas beaucoup les jeunes.

Madame RENIER explique que parmi les enfants inscrits à la Maison Familiale, seuls six enfants étaient domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne : cinq d'Aubigny et un enfant d'Ivoy le Pré.

Madame le Maire indique qu'elle a reçu les familles qui le souhaitent et qu'elle a cherché des solutions :

- une jeune fille de Barlieu effectuera son apprentissage auprès des services municipaux,
- une jeune fille d'Aubigny effectuera son stage également auprès des services municipaux,

- une troisième jeune fille doit intégrer une MFR du Loiret, ce qui provoque un surcoût pour l'internat : le centre communal d'action sociale sera sollicité pour apporter une aide au niveau du surcoût

Il doit y avoir une solution trouvée pour chaque élève.

En conclusion, Madame le Maire indique qu'il s'agissait d'une structure utile pour les personnes qui ne se retrouvent pas dans la filière de l'Education Nationale.

Elle rappelle que l'acte d'achat de la MFR stipule que la commune doit la conserver trente ans pour y héberger un organisme de formation et qu'il reste vingt-deux ans à courir.

Il convient de noter également que le CRJS a été proposé pour héberger les enfants en sécurité en attendant la mise aux normes de l'internat.

2 – Madame GRESSIN indique qu'en raison du départ de Madame POIRIER, la commune signera une **convention avec la diététicienne d'Aubigny** à partir de la rentrée. Elle participera à l'élaboration des menus, les visera et assurera le suivi de la réglementation en vigueur. Elle pourra également intervenir auprès des enfants au restaurant scolaire ou dans les écoles pour des actions de prévention.

3 – Madame le Maire explique que la **reconstruction de la cheminée du château** est effectuée à l'identique de l'origine. Il est ajouté que l'épi de faîtage retiré date de 1869. L'échafaudage sera présent durant la saison touristique mais les travaux de confortation doivent être poursuivis pour des raisons de sécurité.

4 - Madame le Maire communique le **calendrier des manifestations** :

JUILLET :

Poursuite jusqu'au 15 août de l'exposition « 1ères rencontres des Arts en Berry Sologne » proposée par Le Club de l'Arche de Noé – Salle 1^{er} étage du Château des Stuarts

Ven 27 18 h 00 Soirée au Centre de Loisirs ; rencontre avec les animateurs et les parents des jeunes inscrits

Madame GRESSIN indique que la journée Inter-centres a eu lieu le 25 juillet (Blancafort, Brinon et Argent) qui s'est bien déroulée. Elle indique également que 33 jeunes participent au séjour intercommunal de la Communauté de Communes. Il est proposé un grand nombre d'activités et un reportage quotidien est publié sur Facebook.

AOÛT

Ven 03 18 h 30 Inauguration exposition « des couleurs plein la ville » - Galerie François 1^{er}

Sam 04 Rassemblement Hmong à La Forge

Dim 12 15 h 00 – 20 h 00 Guinguette – Comité des Fêtes – Préau sportif du Parc des Sports

Du lun 20 au dim 26 Théâtre : Résidence Compagnie aux deux ailes (adaptation de la Nuit des rois d'après la traduction de Jean Anouilh) – La Forge

Du mar 21 au dim 26

19 h 00 – 19 h 30

Semaine musicale « Ensemble instrumental MERAG » dirigé par Gildas GUILLON – Commune d'Aubigny-sur-Nère/Comité des Orgues d'Aubigny-sur-Nère – Centre-ville

• Dim 26 17 h 00

Concert « Ensemble instrumental MERAG » – Comité des Orgues d'Aubigny-sur-Nère – Eglise Saint Martin

Sam 25 Dim 26 Journée

Nationale d'élevage – Club Français du chien Berger Belge – Parc des Sports

SEPTEMBRE

Jusqu'au dim 30 sept.

Exposition « Aubigny la sportive » - Vieil Aubigny – Maison Victorine

Dim 2 8 h 00 – 19 h 30

Exposition de voitures de prestige – Rotary Club Aubigny Argent – Cour du château

Sam 8 10 h 00 – 18 h 00

Fête des Associations – Gymnase Jacques Pardieu

Dim 9 7 h 00 – 16 h 00

Randonnée cyclotouristes du Pays Fort – Association Aubigny Cyclotourisme Marche VTT – Salle de l'ancien SETA cour du château

Monsieur THOR indique que le Festival Hmong ne sera pas organisé cette année mais les jeunes Hmong extérieurs apprécient beaucoup Aubigny. C'est pourquoi une soirée destinée aux jeunes est organisée à La Forge. Si les gains de cette soirée le permettent, un groupe de danseurs Hmong sera inscrit au concours de danse internationale qui se tiendra à Sacramento. Monsieur THOR invite ses collègues à venir admirer les danseuses. De 14 h à 17 h, des danses traditionnelles seront présentées puis en suivant une soirée dansante.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, Madame le Maire lève la séance.